

Une filière pour les médicaments périmés ou non utilisés

Des médicaments qui dorment dans nos placards ou sont jetés dans les poubelles d'ordures ménagères, mais qui peuvent représenter un risque sanitaire ou environnemental. Depuis le 4 avril dernier, ils sont récupérés par les pharmaciens et vétérinaires de la province Sud pour être collectés et ensuite détruits. Selon une étude menée par la DASS-NC et la province Sud, on estime que cela représenterait 10 tonnes/an.

Médicaments NON UTILISÉS ou PÉRIMÉS,
rapportez les chez votre pharmacien ou votre vétérinaire



Protégeons notre environnement




ECOPHARM

Une première opération de collecte et de traitement avait été faite de 2011 à 2013, de façon volontaire, par les pharmaciens et importateurs de produits pharmaceutiques, réunis au sein d'un éco-organisme, **ECOPHARM**. « Le prix des médicaments étant réglementés, le coût de cette collecte était totalement pris en charge par la filière », explique Christophe Delest, président d'ECOPHARM.

Depuis juillet 2021, la province Sud a réglementé cette nouvelle filière de gestion des MNU (médicaments non utilisés) au sein du code de l'environnement et assuré le lancement de la mise en œuvre opérationnelle de la filière en finançant, avec l'aide du gouvernement (fonds TAP), la première année de fonctionnement.

Un éco-organisme pour une éco-responsabilité

« À l'image de ce qui se fait en Métropole avec l'éco-organisme Cyclamed, la province Sud a souhaité étendre le principe de la REP, la responsabilité élargie du producteur. ECOPHARM a donc été réactivé », développe Christophe Delest. Concrètement, ce principe du « pollueur - payeur » signifie que le producteur (importateur ou fabricant local), est responsable des déchets issus des produits mis sur le marché. L'éco-organisme est la structure, l'outil qui permet aux producteurs de répondre collectivement à leurs obligations moyennant le paiement d'une

contribution financière. « Une convention a été signée entre ECOPHARM et la province Sud pour une marche à blanc d'une année. Avec une éco participation fixée à 2 francs par boîte de médicaments, l'objectif est d'accompagner le lancement de cette opération. »

Un éco-organisme pour collecter et traiter

Depuis le 4 avril, tout le monde peut déposer ses médicaments périmés ou non utilisés chez son pharmacien ou son vétérinaire en province Sud. « Nous avons décidé de nous associer à la structuration de cette filière de gestion des déchets des MNU, explique Colette Arpaillage, présidente du GTV-NC, groupement technique vétérinaire de Nouvelle-Calédonie. Car même si nous sommes peu concernés en tant que vétérinaires, car nous délivrons le plus souvent les médicaments à l'unité, il nous semblait important d'être éco-responsables et d'être également points de collecte ».

Quels médicaments ?

Ce sont bien les médicaments des ménages, à usage humain ou vétérinaire non utilisés, qu'ils soient périmés ou non, qui sont ici visés. Ceux qui « traînent » dans nos placards à pharmacie. À noter que les médicaments non utilisés doivent être déposés sans les notices et leurs boîtes d'emballage (sauf pour les contenants en verre).






Médicaments NON UTILISÉS ou PÉRIMÉS,
rapportez les chez votre pharmacien ou votre vétérinaire.



QUELS SONT LES MÉDICAMENTS CONCERNÉS ?

<ul style="list-style-type: none"> → Sirops, solutions, ampoules → Suppositoires, ovules → Comprimés, gélules, poudres 	<ul style="list-style-type: none"> → Pommades, crèmes, gels → Inhalateurs, sprays <p><i>Ne pas ramener les notices. Ne pas ramener les boîtes sauf pour ampoules et contenants en verre).</i></p>
---	---



NE PAS RAPPORTER LES ARTICLES :

<ul style="list-style-type: none"> → Seringues, aiguilles → Pansements, compresses → Lunettes, prothèses → Radiographies → Thermomètres → Appareils médicaux 	<ul style="list-style-type: none"> → Produits chimiques → Parapharmacie → Compléments alimentaires → Compléments nutritionnels → Déchets de soins
--	--

ECOPHARM est un éco-organisme à but non lucratif. Sa mission consiste à organiser la collecte et l'élimination des Médicaments non utilisés et/ou Périmés, en respect de l'Environnement et en accord avec la réglementation applicable en Nouvelle-Calédonie.



ECOPHARM

Pour en savoir plus, rejoignez-nous sur notre page 



DÉPOSEZ GRATUITEMENT VOS MÉDICAMENTS NON UTILISÉS

(médicaments à usage humain ou vétérinaire non utilisés après leur dispensation, qu'ils soient périmés ou non)

→ Dès le 4 avril 2022
dans toutes les pharmacies et établissements de soins vétérinaires de la province Sud.